



Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale *Diplômés de 2014*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif

d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 6 et 12 mois.

Les première et deuxième vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, présentée ci-après, porte sur les diplômés de 2014, soit 1 594 personnes.



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2015 s'est déroulée de juillet à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, forme de la formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2015, **quelques évolutions** :

- ✓ une interrogation portant sur les seuls **diplômés** et non sur l'ensemble des présentés à l'examen,
- ✓ des informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation **collectées**, lorsque cela était possible, **auprès des instituts de formation** (pour 18 des 31 sites),
- ✓ une enquête biannuelle qui devient **annuelle** et portant sur la situation détaillée 12 mois après la sortie de formation, complétée de quelques questions sur un emploi éventuel occupé entre temps (type de contrat, de poste ...).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2014, une session d'examen s'est déroulée pour la formation d'auxiliaire de vie sociale (juin). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 9 mois, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2013.

55 des 115 diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 48%**, inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (52%) et à celui des seuls sortants de formations sociales (53% soit 184 répondants pour 350 diplômés).

Les effectifs enquêtés à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe, du COTEF de formation et éventuellement de la session d'examen**.

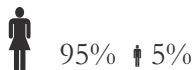
Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations sociales.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation



LE PROFIL DES ENQUÊTÉS

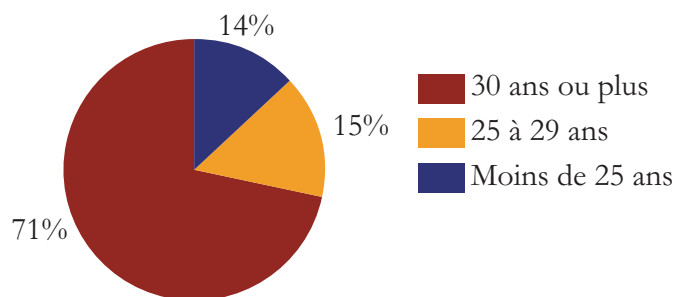
Quel est leur sexe ?



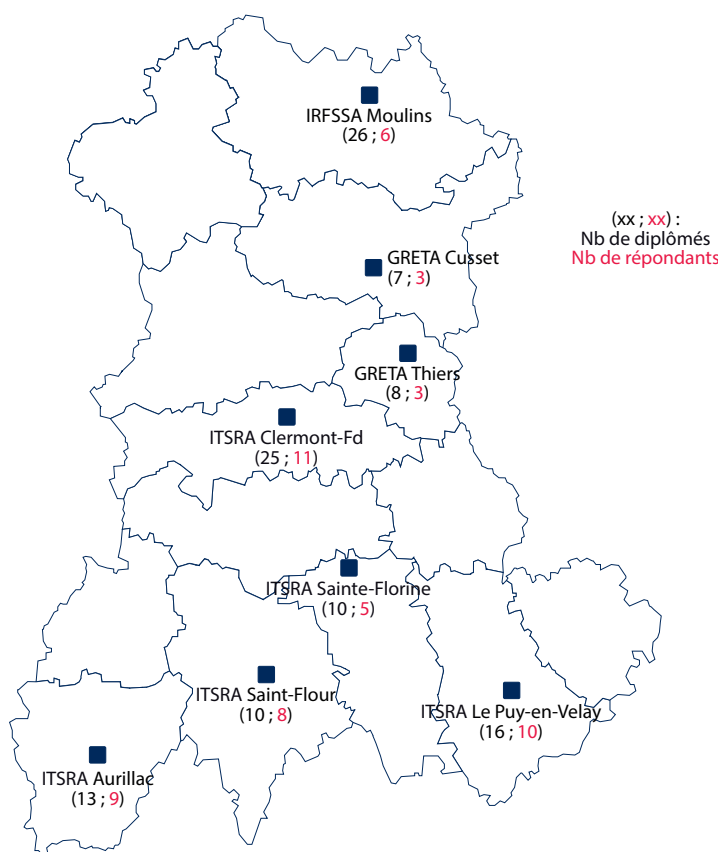
Plus de 9 enquêtés sur 10 sont des femmes.

7 diplômés sur 10 ont plus de 30 ans*.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



Trois instituts agréés par la Région, le GRETA du bassin Dore-Allier, l'IRFSSA et l'ITSRA, répartis sur 8 sites de formation, proposent la certification d'auxiliaire de vie sociale en formation initiale en Auvergne.

23% des répondants sont formés sur le COTEF de Moulins et 22%, sur celui de Clermont-Ferrand.

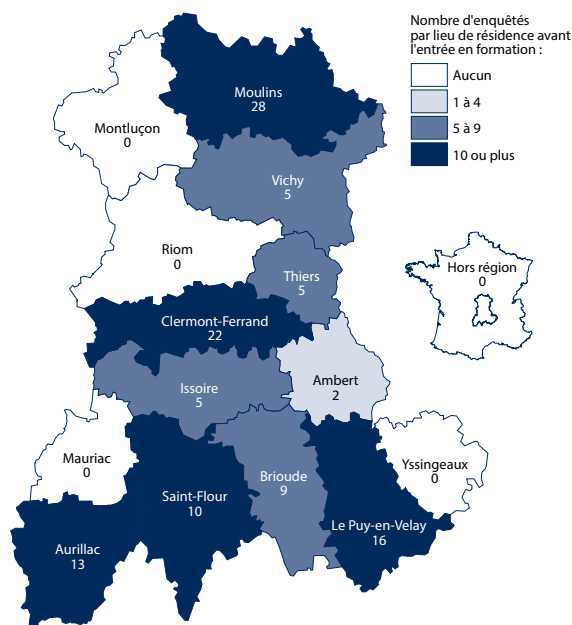
Les taux de réponse varient de 23% pour l'IRFSSA (Moulins) à 80% pour le site de l'ITSRA à Saint-Flour.

* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. L'âge estimé à l'entrée est de 1 an inférieur.



LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

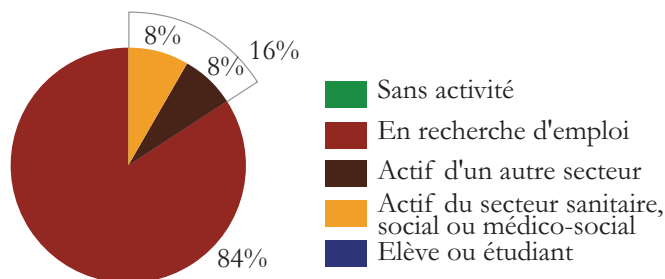
Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



La totalité des enquêtés résidaient en région avant leur entrée en formation d'auxiliaire de vie sociale, 25% sur le territoire de Moulins et 20% sur celui de Clermont-Ferrand.

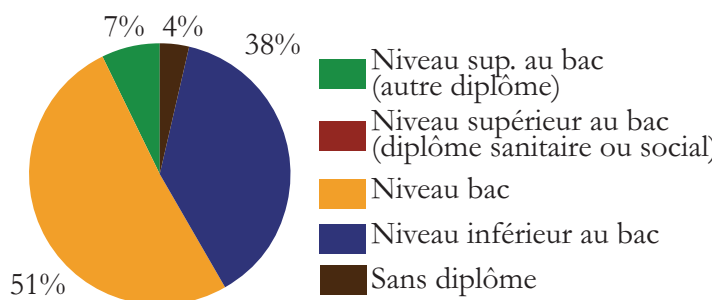
Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence, qu'en moyenne, 88% des enquêtés résidaient auparavant sur leur COTEF de formation (part allant de 65% à Brioude, 76% à Clermont-Ferrand à 100% sur Moulins, Saint-Flour ou le Puy-en-Velay).

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

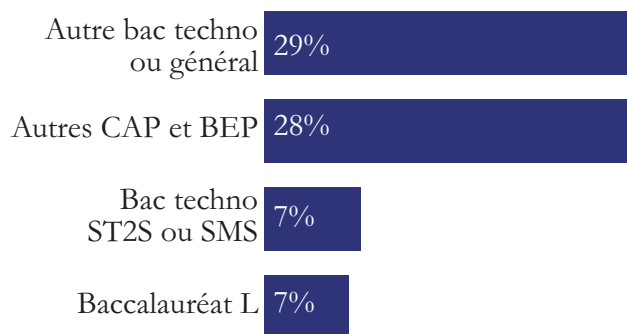


Avant l'entrée en formation d'auxiliaire de vie sociale, 84% des enquêtés étaient en recherche d'emploi.

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



51% des enquêtés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation et 38% avaient un niveau CAP-BEP. Cette répartition par niveau de formation est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 29% d'autres bacs techno ou général, 28% de CAP et BEP non spécialisés, 7% de bac techno ST2S ou SMS... A l'entrée en formation, 55% des enquêtés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis plus de 10 ans (moyenne de 7,6 ans).



LA SITUATION DES ENQUÊTÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

77% des enquêtés avaient le statut de demandeur d'emploi pendant la formation et 23%, celui d'élève ou d'étudiant.

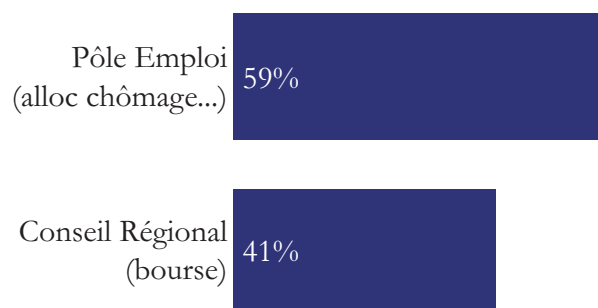
Etaient-ils en formation partielle ?

6% des enquêtés ont déclaré être en formation partielle (7 personnes), 4 étaient en formation passerelle (détention d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation et) et 3 redoublaient.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

La totalité des enquêtés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne.

Parmi eux, 59% percevaient une allocation Pôle Emploi et 41%, une bourse du Conseil régional.



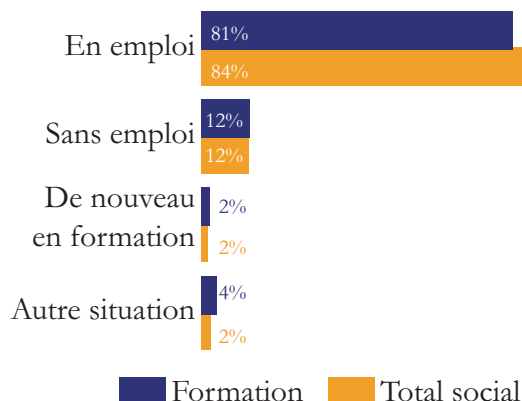


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

81% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (93 personnes), soit 2 points de moins que l'ensemble des enquêtés des formations sociales.

Cette part est supérieure de 9 points à celle des sortants de 2013.

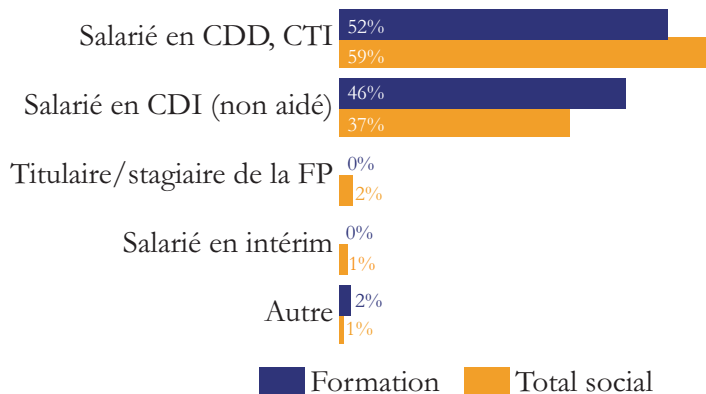


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

76% des enquêtés exerçaient le métier d'auxiliaire de vie sociale/aide à domicile, les autres postes occupés étant agent des services hospitaliers (8%), aide-soignant (2%)...

Quel était leur statut professionnel ?

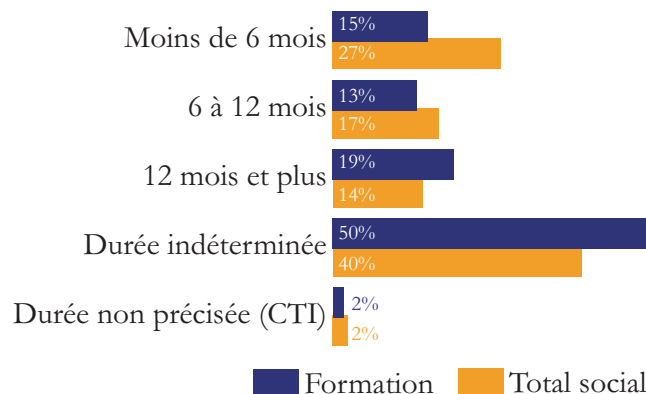


46% des enquêtés étaient en emploi stable* *versus* 32% pour l'ensemble des enquêtés des formations sociales, tous en CDI (*versus* 37%).

52% des répondants étaient en CDD (*versus* 59%).

A noter que 19% des enquêtés occupaient un emploi aidé.

Quelle était la durée du contrat ?



La moitié des enquêtés occupait un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 40% pour l'ensemble des formations sociales.

Les auxiliaires de vie sociale se voient proposer des contrats de plus longue durée que l'ensemble des formations sociales : 29% occupaient un emploi de durée inférieure à 12 mois (*versus* 44%) et 19% d'une durée de 12 mois et plus (contre 14%).

*CDI, titulaire ou stagiaire de la Fonction publique ou profession libérale

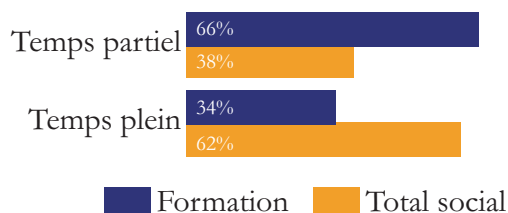


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

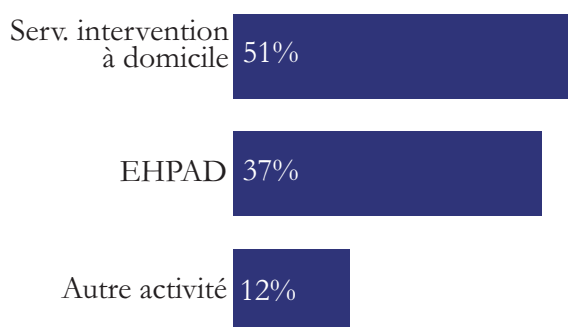
Quel était le temps de travail ?

Les deux tiers des enquêtés exerçaient leur activité à temps partiel contre 38% pour l'ensemble des formations sociales.

Le temps partiel (62 personnes concernées) est subi dans 77% des cas.

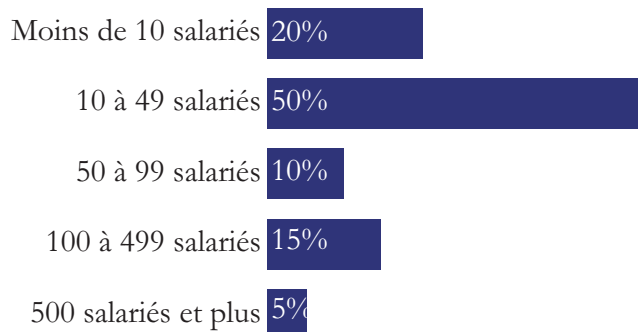


Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



51% des répondants exerçaient leur activité au sein d'un service d'intervention à domicile et 37% au sein d'un EHPAD.

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



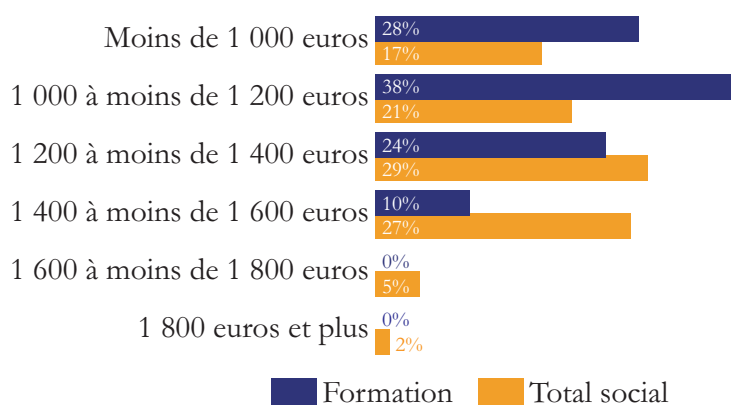
70% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 50 salariés, 50% dans une structure de 10 à 49 salariés.

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

66% des enquêtés déclaraient gagner moins de 1 200 euros nets mensuels (contre 38% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sociales). A noter l'absence sur les tranches de salaire supérieures et la sur-représentation sur les tranches inférieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 1 124 €, inférieur de 12% (-140 €) à celui perçu par l'ensemble des enquêtés des formations sociales (1 264 €).

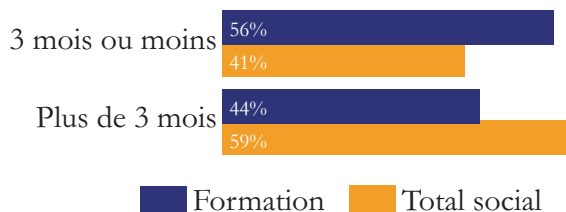
Ce salaire plus faible est à mettre en relation avec la prédominance du temps partiel.





LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

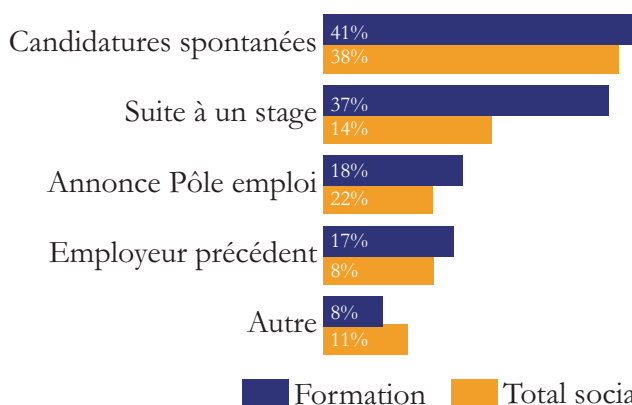
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



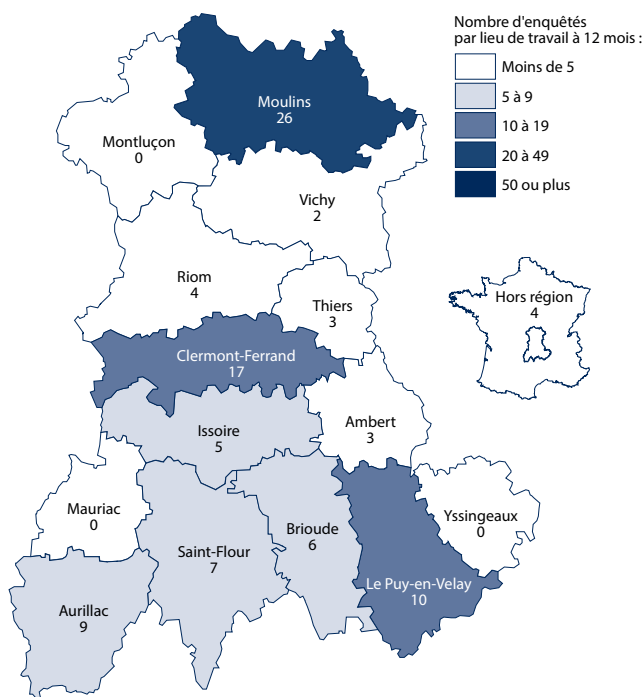
56% des enquêtés ont obtenu leur emploi moins de 3 mois après leur sortie de formation, part supérieure de 13 points à celle de l'ensemble des formations sociales.

Les candidatures spontanées sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (41% des diplômés contre 38% pour l'ensemble des formations sociales), devant le stage (37% contre 22%) et l'annonce Pôle emploi (18% *versus* 14%).

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



Quel était le lieu de travail ?



95% des enquêtés travaillaient en région : 28% sur le territoire de Moulins, 19% sur le COTEF de Clermont-Ferrand et 11% sur celui du Puy-en-Velay.

En moyenne, 5% des diplômés (4 au total) travaillaient hors région 12 mois après leur sortie. Aucun n'exerce en Rhône-Alpes.

Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

57% des enquêtés, en emploi 12 mois après leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 59% pour l'ensemble des formations sociales).

Le poste occupé était, pour 43% d'entre eux, de même nature que celui occupé à 12 mois et, dans 45% des cas, un poste différent mais en lien avec la formation.

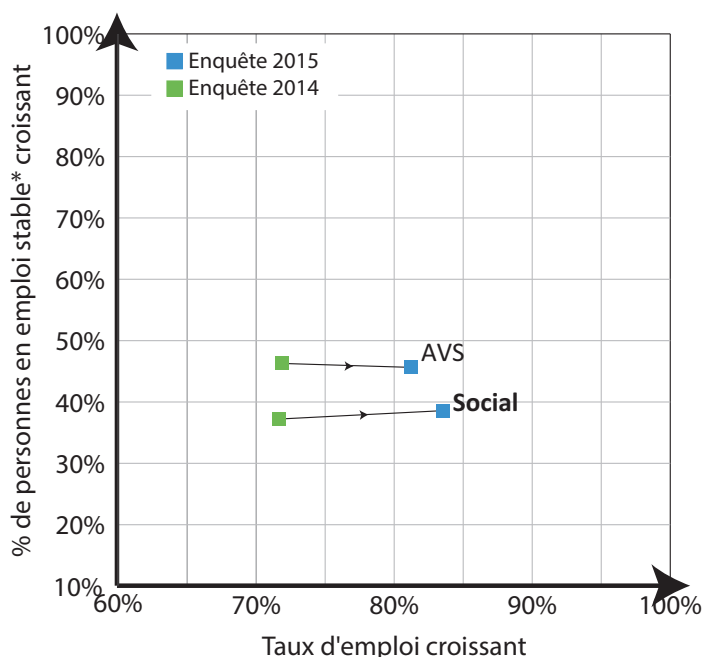


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi pour les diplômés auxiliaires de vie sociale diffèrent des indicateurs moyens toutes formations sociales confondues : l'écart en terme de taux d'emploi est de -2 points et celui pour la part d'emploi stable est de +7 points.

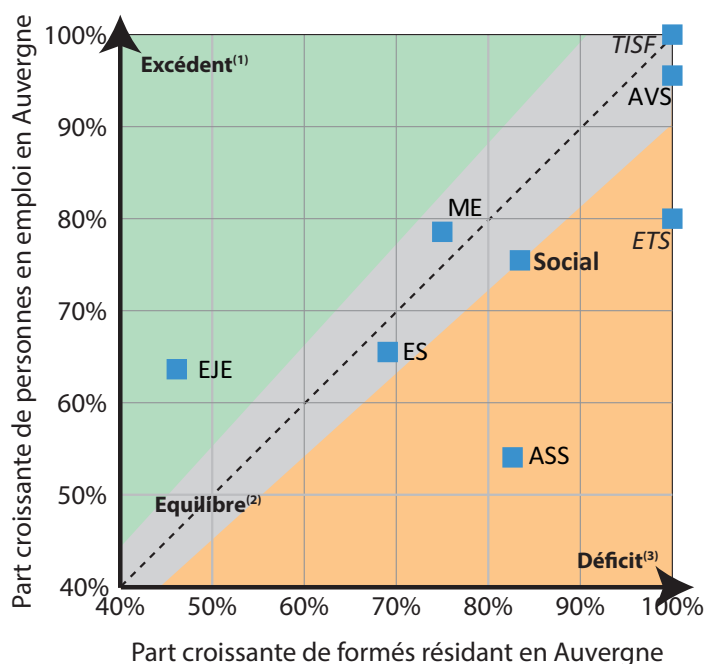
Leur situation s'améliore entre sortants de 2013 et diplômés de 2014 (enquête 2015), le taux d'emploi* gagne 9 points et la part d'emploi stable est constante.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde d'auxiliaires de vie sociale est légèrement négatif. Ainsi, les formés étaient à 100% des résidents auvergnats et 95% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sociales confondues.

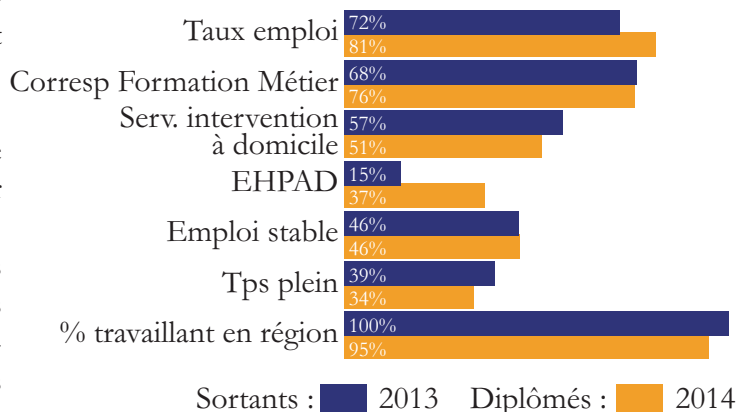


Comparatif de la situation à 12 mois* des sortants de 2013 et diplômés de 2014

La situation des auxiliaires de vie sociale semble s'améliorer sur le marché du travail entre sortants de 2013 et diplômés de 2014.

Ainsi, le taux d'emploi progresse (+9 points), la part de l'emploi stable et la part de diplômés exerçant le métier d'AVS restent stables.

Au sein des établissements pour personnes âgées, les EHPAD enregistrent une croissance de leur poids dans l'emploi de 22 points, au détriment des services d'intervention à domicile (-5 points). La part du temps plein recule de 5 points de même que celle des diplômés travaillant en région.



* Comparatif effectué sur la base des répondants redressée pour les 2 vagues d'enquête. La comparaison porte sur des sortants pour 2013 (diplômés ou non) et pour des diplômés en 2014. A noter que 83% des sortants de 2013 avaient obtenu leur diplôme.

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

AVS : Auxiliaire de vie sociale

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

BEP CSS : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales

DE : Diplôme d'Etat

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

FP : Fonction Publique



▶ **Contact : CARIF OREF Auvergne**
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

